

Marchés Publics de Travaux

Acte d'engagement (ATTRI 1) art.57 du décret 2016-130

Maître d'ouvrage : VILLE DE PONT A MARCQ
PLACE DU BICENTENAIRE
59710 PONT A MARCQ

Salle P-Laurent Roland Construction d'une Bibliothèque et d'un Cyberpam en extension d'un bâtiment existant

Adresse des travaux : rue du Maréchal LECLERC

LOT N°

N° Marché :


Imputation :

La procédure utilisée est la procédure adaptée au sens de l'article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016.

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 109 du Code des Marchés Publics : Mr CAMBIER-Maire

Ordonnateur : Mr CAMBIER-Maire

Comptable assignataire des paiements : M. Le Trésorier Principal de PONT A MARCQ

<p><u>Maître d'ouvrage :</u> Ville de Pont à Marcq Place du Bicentenaire 59710 Pont à Marcq</p>	 <p>VILLE DE PONT-A-MARCQ</p>	<p><u>Bureau de contrôle :</u> APAVE NORD OUEST SAS 340, av de la Marne-CS 43013 59703 MARCQ EN BAROEUL Cedex</p>
<p><u>Maître d'œuvre :</u> FORM'@ Allée des Prêles-PA de la Verte rue 59270 BAILLEUL</p>	 <p>form'@ Architectes associés ARCHITECTURE PILOTAGE COORDINATION PROGNOSEMENT</p>	<p><u>CSPS :</u> VERITAS 27, allée du Chargement BP 336 59666 VILLENEUVE D'ASCQ Cedex</p>

Article 1 - Contractant

A compléter suivant annexe 1 de l'acte d'engagement

Article 2 - Prix

Les modalités de variations de prix sont fixées au C.C.A.P

Les travaux du lot précité seront rémunérés par application d'un prix forfaitaire égal à :

BASE : JUIN 2018

	<u>En unité Euro</u>
- Montant hors T.V.A.	
- Taux T.V.A.	20%
- Montant de la T.V.A.	
- Montant T.V.A. incluse	

(.....)

en lettres.

PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES :

	Montant hors T.V.A en €
LOT 1 poste 1-8 PLANCHERS CHAUFFANTS	
LOT 1 poste 1-9 SUPPRESSION BARDAGE FACADE NORD	
LOT 4 poste 4-4 SUPPRESSION BARDAGE FACADE NORD	
LOT 6 poste 6-5 CLOISON MOBILE	
LOT 6 poste 6-6 CLOISON MOBILE + PORTE A 1 VANTAIL	
LOT 10 poste 10-2-4 TABLEAU DIGITAL INTERACTIF	
LOT 10 poste 10-2-6 ALARME INCENDIE	
LOT 10 poste 10-2-7 ALARME ANTI-INTRUSION	
LOT 11 poste 11-3 PLANCHERS CHAUFFANTS	
LOT 11 poste 11-4 APPAREILS SANITAIRES INOX	

Les annexes n°..... au présent acte d'engagement indiquent la nature et le montant des prestations que j'envisage/nous envisageons de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, les noms de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance ; le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le montant total des prestations que j'envisage/nous envisageons de sous-traiter conformément à ces annexes est de :

	<u>En unité Euro</u>
- Montant hors T.V.A.	
- Taux T.V.A.	20 %
- Montant de la T.V.A.	
- Montant T.V.A. comprise	

(.....) en lettres.

En outre, le tableau ci-après indique la nature et le montant des prestations que j'envisage/nous envisageons de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, après avoir demandé en cours de travaux leur acceptation et l'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance les concernant au maître d'ouvrage ; les sommes figurant à ce tableau correspondent au montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement, ou céder.

Nature de la prestation	Montant H.T.	Taux T.V.A.	Total T.T.C.

Le montant total de la créance que je pourrai/nous pourrons présenter en nantissement, ou céder, est ainsi de € HT.

En cas de sous-traitants étrangers, la demande de sous-traitance doit comprendre, outre les pièces prévues à l'article 62 de l'ordonnance 2015-839 et 133 à 137 du décret 2016-360, une déclaration du sous-traitant, comportant son identité et son adresse ainsi rédigée :

J'accepte que le droit français soit le seul applicable et les tribunaux français seuls compétents pour l'exécution en sous-traitance du marché n° du ayant pour objet

Ceci concerne notamment la Loi n°75-1334 DU 31 Décembre 1975 dans sa version consolidée au 29 01-18 relative à la sous-traitance. Mes demandes de paiement seront libellées dans la monnaie du compte du marché (Euro) et soumises aux modalités de l'article 7 du présent Acte d'engagement. Leur prix restera inchangé en cas de variation de change. Les correspondances relatives au marché seront rédigées en français.

Article 3 – Délai – Prolongation de délai

Délai : Le délai d'exécution de l'ensemble des lots est de **14 mois** *période de préparation comprise (1 mois), période de congés et cinq semaines d'intempéries comprises* et à partir de la date fixée par l'ordre de service prescrivant à l'entrepreneur titulaire du lot de commencer l'exécution des travaux lui incombant.

Prolongation de délai : Voir les modalités à l'article 4.2 du C.C.AP

Article 4 – Paiements

Le maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du ou des compte(s) précisé(s) ci-après :

a) A compléter si le titulaire est une entreprise individuelle, une société ou un groupement à compte unique

- Titulaire du compte :
- Etablissement :
- Agence :
- Adresse :
- N° du compte :
- Code de banque :
- Code Guichet :
- Clé RIB :

Joindre obligatoirement un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal

Toutefois, le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

b) A compléter si le titulaire est un groupement à comptes séparés

* Premier contractant :

Désignation du compte à créditer en euros

- Titulaire du compte :
- Etablissement :
- Agence :
- Adresse :
- N° du compte :
- Code de banque :
- Code Guichet :
- Clé RIB :

✧ Joindre obligatoirement un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal

* Second contractant :

Désignation du compte à créditer en euros

- Titulaire du compte :
- Etablissement :
- Agence :
- Adresse :
- N° du compte :
- Code de banque :
- Code Guichet :
- Clé RIB :

✧ Joindre obligatoirement un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal

* Troisième contractant :

Désignation du compte à créditer en euros

- Titulaire du compte :
- Etablissement :
- Agence :
- Adresse :
- N° du compte :
- Code de banque :
- Code Guichet :
- Clé RIB :

✧ Joindre obligatoirement un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal

Toutefois le maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

Article 5 – Avance Forfaitaire (Art. 87 du C.M.P.)

Le titulaire du marché dont le montant initial hors taxes atteint 50 000 € peut bénéficier d'une avance forfaitaire dans les conditions de l'art.59 de l'ordonnance 2015-360 et 110 à 121 du décret 2016-360. Cette avance est égale à cinq (5) % du montant initial toutes taxes comprises du marché. Le titulaire du présent marché (entreprise individuelle, société ou groupement conjoint ou solidaire d'entrepreneurs) déclare au titre du présent Acte d'engagement :

je ne renonce pas

je renonce

au bénéfice de l'avance forfaitaire (**Cochez obligatoirement la case correspondante**).

Conformément aux dispositions de l'art 59 de l'ordonnance 2015-839 et 110 à 121 du décret 2016-360, la Collectivité acheteuse demande au titulaire souhaitant bénéficier du versement de l'avance forfaitaire la constitution d'une garantie à première demande ou d'une caution personnelle et solidaire pour la totalité du remboursement de l'avance forfaitaire. L'avance forfaitaire ne peut être mandatée qu'après constitution de la garantie ou de la caution.

Le titulaire du présent marché (entreprise individuelle, société ou groupement conjoint ou solidaire d'entrepreneurs) s'engage au titre du présente Acte d'Engagement à :

- Constituer une garantie à première demande pour la totalité du remboursement de l'avance forfaitaire*
- Constituer une caution personnelle et solidaire pour la totalité du remboursement de l'avance forfaitaire*

rayer la mention inutile

Article 6 – Pièces constitutives du marché :

A. Pièces particulières :

- ♣ L'acte d'engagement (A.E) et ses éventuelles annexes
- ♣ Le Cahier des clauses administratives (CCAP)
- ♣ Le planning prévisionnel et le plan de déroulement des étapes de l'opération
- ♣ Le CCTP et ses annexes
- ♣ La notice de sécurité
- ♣ La notice accessibilité
- ♣ La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF)
- ♣ Le Rapport initial du contrôleur technique (APAVE)
- ♣ Le Plan Général de Coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (PGC) pour les travaux de construction (VERITAS)
- ♣ Le dossier d'interventions ultérieures sur l'ouvrage (DIUO)
- ♣ Le rapport géotechnique établi par GEOMECA
- ♣ Le diagnostic amiante avant travaux
- ♣ Le permis de construire et ses annexes
- ♣ Le dossier DT concessionnaires
- ♣ Les plans architecturaux, les carnets de détails,

B. Pièces générales :

Les documents applicables sont ceux en vigueur au premier jour du mois d'établissement des prix, tel que ce mois est défini ci-avant :

- Cahier des Clauses Techniques générales (C.C.T.G.) applicables aux marchés publics de travaux de bâtiment
- Fascicules du C.P.C applicables aux marchés de travaux publics relevant des services du Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie ou des services du Ministère des Transports ou des services du Ministère de l'Agriculture
- les prescriptions techniques générales constituées par les documents du REEF et du CSTB, et , notamment les normes homologuées ou les normes applicables en FRANCE, les cahiers des clauses techniques des DTU.
- Il est précisé que l'entrepreneur dès lors qu'il soumissionne pour un lot, est réputé avoir pris connaissance de l'ensemble du marché concourant à la réalisation complète de l'ouvrage. Aussi, il ne pourra se prévaloir de méconnaître les cahiers des clauses spéciales des DTU relatives à sa spécificité pour échapper aux obligations annexes à ses travaux.
- les avis techniques du CSTB et des assurances pour les procédés de construction, ouvrages ou matériaux donnant lieu à de tels avis.
- les documents techniques d'auto-contrôle relatifs aux essais et vérifications de fonctionnement effectués par les entrepreneurs.
- Cahier des Clauses Administratives Générales (C.C.A.G.) applicables aux marchés publics approuvé par l'arrêté du 8 septembre 2009.
- les codes de la construction et de l'urbanisme.
- Le code des marchés publics
- le règlement sanitaire départemental
- les règlements de voirie applicables dans la Commune où se situe l'opération.

Pour ce qui est des pièces générales, celles-ci ne sont pas jointes au dossier, le soumissionnaire étant censé les connaître.

Le titulaire ne peut se prévaloir, dans l'exercice de sa mission, d'une quelconque ignorance des textes énumérés ci-dessus, des lois, décrets, règlements, circulaires, de tous les textes administratifs nationaux ou locaux et, d'une manière générale, de tout texte et de toute la réglementation intéressant son activité pour l'exécution du présent marché.

Article 7 – Les conditions de résiliation :

Si le titulaire du présent marché ne respecte pas les conditions d'exécution, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de résilier ledit marché. Les modalités de résiliation sont celles prévues au CCAG applicables aux marchés publics de travaux.

Article 8 – Date de notification d'attribution :

La date de notification du présent marché est celle à laquelle le titulaire a reçu la notification en application des dispositions de l'article 103 du décret 2016-360127.

Fait en un seul original,
A....., le2018
Le titulaire (entreprise individuelle ou société)
Mention manuscrite « Lu et approuvé »
(Cachet et signature)

Le titulaire (groupement de personnes physiques ou morales)

Si le mandataire est habilité à engager tous les membres du groupement

Fait en un seul original,

A.....,le.....2018

Le mandataire (groupement de personnes physiques ou morales)

Mention manuscrite « Lu et approuvé »

(Cachet et signature)

Si le mandataire n'est pas habilité à engager tous les membres du groupement

Le premier contractant
(Cachet et signature)

Le deuxième contractant
(Cachet et signature)

Le troisième contractant
(Cachet et signature)

PARTIE RESERVEE A L'ADMINISTRATION

ACCEPTATION DE L'OFFRE

Est accepté la présente offre pour valoir acte d'engagement pour un montant total de :

	<u>OFFRE DE BASE</u>
- Montant hors T.V.A.	
- Taux T.V.A.	20 %
- Montant de la T.V.A.	
- Montant T.V.A. comprise	

	<u>Prestations supplémentaires retenues</u>
- Montant TOTAL hors T.V.A.	

	<u>Base avec PSE</u>
- Montant base hors T.V.A.	
- Montant PSE hors T.V.A.	
Montant total hors T.V.A.	
- Taux T.V.A.	20 %
- Montant de la T.V.A.	
- Montant T.V.A. comprise	

(.....)

toutes taxes comprises) en lettres

***A PONT A MARCQ, le
Le Représentant Légal du Maître d'Ouvrage
Mr CAMBIER -MAIRE***

CADRE POUR FORMULE DE NANTISSEMENT OU DE CESSION DE CREANCE

**A PONT A MARCQ, le
Le Représentant Légal du Maître d’Ouvrage
Mr CAMBIER -MAIRE**

NOTIFICATION DE L'ACCEPTATION DE L'OFFRE

✧ Certifie avoir notifié le présent marché à son titulaire par lettre recommandée avec Avis de Réception postale en date du.....

✧
✧
✧
✧
✧

**A PONT A MARCQ, le
Le Représentant Légal du Maître d’Ouvrage
Mr CAMBIER –MAIRE**

Certifie avoir reçu notification du présent marché

A.....,le.....2018
Le titulaire (entreprise individuelle ou société)

(Cachet et signature)

Si le mandataire est habilité à engager tous les membres du groupement

A.....,le.....2018

Le mandataire (groupement de personnes physiques ou morales)

(Cachet et signature)

Si le mandataire n'est pas habilité à engager tous les membres du groupement

A.....,le.....2018

Le premier contractant

Le deuxième contractant

Le troisième contractant

(Cachet et signature)

(Cachet et signature)

(Cachet et signature)

Reçu de l'avis de réception postal de la notification du marché,

✧
✧

**A PONT A MARCQ, le
Le Représentant Légal du Maître d'Ouvrage
Mr CAMBIER –MAIRE**

ANNEXE 1 ACTE D'ENGAGEMENT (ATTRI 1)

Formules à utiliser par les entrepreneurs candidats pour compléter l'article 1.

Contractant de l'A.E. Le contractant est une entreprise individuelle, utiliser la formule A
Le contractant est une société (ou un groupement d'intérêt économique), utiliser la formule B
Le contractant est un groupement d'entrepreneurs conjoints ou solidaires, utiliser la formule C

Formule A

M..... Nom et prénoms

Agissant en mon nom personnel

Domicilié à

(Adresse complète et numéro de téléphone)

Immatriculé(e) à l'I.N.S.E.E. :

- numéro d'identité d'établissement (SIRET) :
- code d'activité économique principale (APE) :
- numéro d'inscription au registre du commerce et des sociétés (1) :

- Formule B

M..... Noms et prénoms

Agissant au nom et pour le compte de la Société
(Intitulé complet et forme juridique)

Au capital de de la Société

Ayant son siège social à

Immatriculé(e) à l'I.N.S.E.E. :

- numéro d'identité d'établissement (SIRET) :
- code d'activité économique principale (APE) :
- numéro d'inscription au registre du commerce et des sociétés (1) :

- Formule C

C1

_M.....

.....

C2

_M.....

.....

Les entreprises ci-dessus étant groupées conjoints /solidaires et l'entreprise étant leur mandataire.

Dans le cas d'un groupement d'entrepreneurs, chaque entrepreneur C1, C2... de ce groupement doit compléter la formule C en utilisant :

- la formule A s'il s'agit d'une entreprise individuelle ;
- la formule B s'il s'agit d'une société (ou d'un groupement d'intérêt économique).

(1) Remplacer s'il y a lieu, "registre du commerce et des sociétés" par "répertoire des métiers".

ANNEXE 2 A L'ACTE D'ENGAGEMENT

EN CAS DE SOUS-TRAITANCE (1) ou DC4

Demande d'acceptation d'un sous-traitant et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance (2)

ANNEXE N°

MARCHE :

* titulaire :

* objet :

* lot n°

PRESTATIONS SOUS-TRAITEES

* nature :

* montant T.V.A. comprise :

SOUS-TRAITANT

* nom, raison ou dénomination sociale :

.....

* entreprise individuelle ou forme juridique de la société :

.....

* numéro d'identité d'établissement (SIRET) :

.....

* numéro d'inscription au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers

.....

* adresse :

.....

.....

* compte à créditer (établissement de crédit, agence ou centre, numéro de compte) :

.....

.....

CONDITIONS DE PAIEMENT DU CONTRAT DE SOUS-TRAITANCE

* modalités de calcul et de versement des avances et acomptes :

.....

.....

* date (ou mois) d'établissement des prix :

* modalités de variation des prix :

* stipulations relatives aux délais, pénalités, primes, réfections et retenues diverses :

.....

.....

* personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'art. 127 à 130 du décret 2016-360 :

_ Mr CAMBIER-Maire

* comptable assignataire des paiements :

_.Le Trésorier Principal de PONT A MARCQ

La personne responsable du marché,

L'entrepreneur,

Le mandataire,

(1) Le second document annexe A.E. - type constitue un modèle à utiliser, pour l'établissement de leurs propositions, par les entrepreneurs concurrents en vue de désigner dans le marché, des sous-traitants qui seront payés directement. Lorsque l'entrepreneur ayant conclu le contrat de sous-traitance sera un cotraitant, sa signature sur l'annexe de l'A.E. devra être suivie par celle du mandataire.

(2) Pièce jointe : déclaration (en deux exemplaires) du sous-traitant concerné attestant qu'il ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 modifié de la loi 52-401 du 14 avril 1952 (article 45 du code des marchés publics)